

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Bureau du Conseil

Nice, 12 juin 2009

**SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 18 JUIN 2009**

**171 DOSSIERS**

--oo0\*0oo--

## **RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI, MAIRE DE NICE**

0.1  
Chrono 536

### **Participation des habitants à la vie locale : modification des limites des conseils de quartier 14 et 15 du Territoire Coeur de Ville et changement d'appellation des conseils de quartier 1 et 17.**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les limites des deux conseils de quartier du territoire "Coeur de Ville" pour rééquilibrer leur périmètre et calquer celui du conseil de quartier 15 sur celui de l'étude diagnostic pour la requalification du centre ville. Il est également proposé de renommer le conseil de quartier 1 par l'appellation "Plaine et Coteau" et le conseil de quartier 17 par l'appellation "Collines Ouest Littoral" dans un souci de simplification.

0.2  
Chrono 464

### **Participation des habitants à la vie locale : élection du collège des élus - modification n° 1.**

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu pour siéger au conseil de quartier n° 4 "Cimiez" en remplacement de madame RAMPAL, démissionnaire depuis le 9 avril.

0.3  
Chrono 463

### **Participation des habitants à la vie locale : adoption du règlement intérieur des conseils de quartiers.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur rédigé et proposé par le groupe de travail constitué par les représentants des 17 conseils de quartier.

0.4  
Chrono 567

### **Désignations de représentants de la ville de Nice au sein de divers organismes extérieurs.**

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants de la ville de Nice au sein de divers organismes extérieurs.

Questions diverses

## **RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL, 1ER ADJOINT AU MAIRE**

1.1  
Chrono 598

**Délégation du service public de la Fourrière de Nice pour véhicules. Contrôle des activités de la Société niçoise d'enlèvement et de gardiennage pour l'année 2008 et présentation du rapport annuel.**

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit la production par le délégataire d'un service public d'un rapport annuel sur l'exécution dudit service. La SNEG, délégataire du service de l'enlèvement et du gardiennage des véhicules, a fourni le rapport d'activité et les comptes afférents à l'année 2008. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

1.2  
Chrono 639

**Gratuité de stationnement pour les véhicules propres - zéro émission de gaz à effet de serre (véhicules électriques, pneumatiques et autres) sur les emplacements de stationnement payant de voirie gérés par des horodateurs.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de promouvoir les véhicules non polluants (zéro émission de gaz à effet de serre) en accordant une gratuité de stationnement pour ces véhicules sur les emplacements de stationnement payant sur voirie gérés par horodateurs et ce, à titre expérimental, pour une durée de cinq ans à compter du 1er juillet 2009

1.3  
Chrono 454

**Autorisation de signature d'une convention après mise en concurrence et examen par la commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques :distributeur de boissons froides sis piscine comte de Falicon à Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention en vue de l'exploitation d'un distributeur de boissons froides à la piscine comte de Falicon à Nice après mise en concurrence et examen par la commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques. L'offre retenue est celle de la société SOMEDIS.

1.4  
Chrono 3007

**Travaux d'urgence sur autorisation judiciaire - 100/101 Col de bast - Ouverture de crédit pour la réalisation des sondages et des études - Modification de la délibération n° 3.8 du 3 septembre 2005.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture de crédits pour l'exécution, aux frais avancés de la Ville, des sondages et études nécessaires aux travaux de confortement d'un talus de contre-rive instable au n° 101, chemin du col de Bast, pour un montant prévisionnel de 42 000 euros TTC. Le montant de cette dépense ne pourra être recouvré qu'à l'issue d'une action récursoire.

1.5  
Chrono 3731

**Travaux urgents sur autorisation judiciaire - Talus instable aux n°65/71 avenue Joseph Raybaud - Ouverture de crédit pour l'exécution des travaux de sécurisation définitifs**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'exécution par la ville de Nice de travaux conservatoires urgents sur le talus instable aux n°65 à 71 avenue Joseph Raybaud pour un montant de 136 084,63 euros TTC et d'autoriser l'ouverture d'un crédit de 335 000 euros pour l'exécution des travaux de sécurisation définitifs, selon les préconisations de l'expert judiciaire Alain Jean Vernet.

1.6  
Chrono 610

**Travaux urgents sur autorisation judiciaire - 61/63, route de Saint-Pierre-de-Féric - Ouverture de crédit pour les sondages et les études préalables.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture de crédits pour le financement des sondages et études nécessaires à l'exécution de travaux urgents sur un talus instable aux n°61/63, route de Saint-Pierre-de-Féric, pour un montant prévisionnel de 22 000 euros. Le recouvrement de cette dépense ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une action récursoire.

1.7  
Chrono 491

**Surveillance des plages de la commune pour la saison balnéaire 2009 - Tenue d'un poste de secours par les CRS.**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'accord passé avec l'Etat pour la tenue d'un poste de secours par les CRS dans le cadre du dispositif de surveillance des baignades pour l'année 2009 et d'autoriser l'ouverture de crédit nécessaire au règlement du coût d'intervention de ces nageurs sauveteurs, pour un montant prévisionnel de 30 000 euros.

1.8  
Chrono 634

**Marché de maintenance des équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice - réquisition du groupement d'entreprises CITELUM /SPIE SUD EST - augmentation de l'indemnité de réquisition.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la juste rémunération accordée au groupement d'entreprises CITELUM/SPIE SUD EST réquisitionné, afin d'assurer la maintenance des équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice.

1.9  
Chrono 416

**Mise à disposition au profit de la brigade cynophile de la direction de la Sécurité et de la Protection d'un chien appartenant à un agent de la police municipale.**

Il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de mise à disposition entre la ville de Nice et l'agent municipal propriétaire d'un chien, monsieur Eric TRAMSON, afin de permettre à cet animal de faire partie de l'effectif de la brigade cynophile.

1.10  
Chrono 421

**Conventions entre la ville de Nice et la Garde Républicaine en vue de la création de la Brigade Equestre de la direction de la Sécurité et de la Protection.**

Il est proposé au Conseil municipal de conclure deux conventions avec la Garde Républicaine dans le cadre de la création de la Brigade équestre de la direction de la Sécurité et de la Protection.

La première concerne une aide et une expertise à l'acquisition des chevaux, et la deuxième a pour objet la formation des cavaliers issus de la direction de la Sécurité et de la Protection.

1.11  
Chrono 547

**Convention de formation en maniement des armes entre la ville de Nice et celles de Beausoleil, Eze, Colomars, Villefranche-sur mer, Tourrette-Levens, Saint-Jean-Cap-Ferrat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de mettre à la disposition des communes de Beausoleil, Saint Jean Cap Ferrat, Tourrette Levens, Colomars , Eze et Villefranche sur mer ses agents de police municipale, moniteurs en maniement des armes, aptes à dispenser aux agents de police municipale desdites communes, une formation en maniement des armes de 4ème et de 5ème catégorie.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES,  
ADJOINT AU MAIRE**

3.1  
Chrono 629

**Jumelage entre la ville de Nice et la ville de Sousse (Tunisie)**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le jumelage entre la ville de Nice et la ville de Sousse (Tunisie). Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'opération intitulée "2009, Nice célèbre la Tunisie".

3.2  
Chrono 393

**Palais des Arts, du Tourisme et des Congrès Acropolis- Avenants n° 2 et n° 3 à la convention d'affermage**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants n°2 et n°3 au contrat d'affermage du Palais Acropolis.

3.3  
Chrono 434

### **Subvention à l'association Sophia Antipolis Micro-Electronics (SAME)**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 22 000 euros à l'association Sophia-Antipolis Micro-electronics (SAME), qui soutient le domaine de la micro-électronique dans les Alpes-Maritimes, et a notamment participé à l'organisation de la conférence DATE (Design Automation and Test in Europe) qui a rassemblé près de 5 000 spécialistes à Nice du 20 au 24 avril dernier.

## **RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO, ADJOINT AU MAIRE**

4.1  
Chrono 563

### **Délégation de service public du Nice Jazz Festival. Rapport annuel du délégataire pour l'édition 2008**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de l'édition 2008 remis par la société d'exploitation Musiques Connexes Live délégataire du Nice Jazz Festival, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales.

4.2  
Chrono 546

### **Opérette la Belle de cadix - 11 septembre 2009 - contrat de co-organisation entre la ville de Nice et l'association contre-Ut Jeunes Talents.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de co-organisation entre la ville de Nice et l'association Contre-Ut Jeunes talents pour l'organisation, le 11 septembre 2009, de l'opérette La Belle de Cadix au théâtre de Verdure.

4.3  
Chrono 473

### **Opéra : Parsifal au Palais Acropolis - Contrat de partenariat avec la SEAN NICE ACROPOLIS .**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de partenariat entre l'opéra de Nice et la SEAN NICE ACROPOLIS portant sur les conditions d'occupation de la salle Apollon les 15 et 17 janvier 2010 pour deux représentations de l'opéra Parsifal .

4.4  
Chrono 511

#### **Convention de partenariat départemental entre le conseil général des Alpes-Maritimes et la ville de Nice dans le cadre de la politique culturelle 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Nice et le Conseil général pour l'octroi à notre collectivité d'une aide financière de 2 775 000 euros au titre de l'exercice 2009 pour le fonctionnement de l'Opéra, de l'orchestre philharmonique de Nice, du conservatoire à rayonnement régional et l'organisation du festival de musique sacrée.

4.5  
Chrono 433

#### **Contrats de coproductions avec le Musée Rodin et convention de partenariat avec la radio : France Bleu Azur en vue de l'exposition Matisse-Rodin qui se tiendra à Nice du 20 juin au 27 septembre 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les contrats de coproduction entre le Musée Rodin, le Musée Matisse et le Musée des Beaux Arts ainsi que la convention de partenariat entre le Musée Matisse, le Musée des Beaux-Arts et la Radio France Bleu Azur dans le cadre de l'exposition Matisse-Rodin qui se tiendra du 19 juin au 27 septembre 2009 à Nice et du 23 octobre 2009 au 28 février 2010 au Musée Rodin à Paris et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

4.6  
Chrono 420

#### **Activités décentralisées de l'école du Louvre. Session 2009/2010. Convention ville de Nice - Ecole du Louvre**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec l'école du Louvre pour la session 2009/2010 des activités décentralisées de l'école du Louvre.

4.7  
Chrono 424

#### **Conservatoire à rayonnement régional (CRR): Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'association académie internationale d'été de Nice et mise à disposition de locaux, tarification complémentaire. Versement d'une subvention d'équipement à la cité internationale des Arts de Paris.**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier par avenant la convention d'objectifs conclue entre l'Académie internationale d'été et la ville de Nice pour une durée de 3 ans, afin de préciser les obligations de la Ville et les actions menées par l'association justifiant le versement de la subvention. Les annexes de la convention seront modifiées et le montant de la redevance revu. Une tarification complémentaire est instaurée pour la mise à disposition de salles de cours par le Conservatoire à rayonnement régional (CRR). Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement à la cité internationale des Arts de Paris d'un montant de 4 000 euros.

4.8  
Chrono 606

#### **Musée International d'Art Naïf Anatole Jakovsky - Contrat de dépôt d'une sculpture de Chasse-Pot.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat de dépôt d'une sculpture de l'artiste Paul Rancillac dit Jean-Jules Chasse-Pot au bénéfice du Musée International d'art Naïf et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

4.9  
Chrono 520

**Relations Ville de Nice et Villa Arson. Convention d'objectifs et convention de partenariat. Contrat de cession de droits avec monsieur Julien Bouillon.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs, de la convention de partenariat entre la ville de Nice et la Villa Arson et du contrat de cession de droits avec monsieur Julien Bouillon et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

4.10  
Chrono 482

**Relations ville de Nice / associations culturelles niçoises - Attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'exercice budgétaire 2009 et passation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Nice et le Dojo - Avenant n°2 à la convention de mise à disposition et d'exploitation entre la ville de Nice et le théâtre national de Nice (TNN).**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, au titre de l'année 2009, la participation financière de la ville de Nice, d'un montant de 22 300 euros, au bénéfice de 7 associations culturelles niçoises, pour soutenir leurs activités, ainsi que la passation de deux avenants, un avec l'association Le Dojo, l'autre avec le Théâtre national de Nice, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

4.11  
Chrono 158

**Relations entre la ville de Nice et la Basilique Cathédrale sainte Réparate de Nice dans le cadre de l'embellissement de cet édifice**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du protocole d'utilisation du grand orgue de la Cathédrale sainte Réparate entre l'Etat, l'Evêché et la ville de Nice et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole.

4.12  
Chrono 667

**Avenant n° 3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du Festival de Jazz 2008, 2009 et 2010**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la passation de l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du festival de Jazz avec la société Musiques Connexes Live.

## **RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP, ADJOINT AU MAIRE**

### **5.1 Création du Service Archéologique agréé**

Chrono 650

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de demande d'agrément par l'Etat de la création du service archéologique municipal de la ville de Nice afin de permettre l'établissement des diagnostics archéologiques relatifs à l'ensemble des opérations d'aménagement ou de travaux réalisées sur l'ensemble du territoire de la commune, pour une durée de trois ans.

### **5.2 Municipalisation des espaces extérieurs de Côte d'Azur Habitat - résidences Bon Voyage - route de Turin - acquisition moyennant l'euro symbolique d'une parcelle.**

Chrono 446

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir, moyennant le versement de l'euro symbolique, une parcelle appartenant à Côte d'Azur Habitat, située route de Turin. Cette acquisition est réalisée dans le cadre des accords généraux relatifs à la municipalisation des espaces extérieurs de l'office public de l'Habitat.

### **5.3 Convention multi-partenariale pour une vision partagée des gares niçoises et pour le réaménagement du quartier de la gare Thiers.**

Chrono 662

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce projet qui permettra de développer des solutions de transport compatibles avec le développement durable sur la ville de Nice. Aussi, les termes de la convention propose une mise au point multi-partenariale entre la ville de Nice, la région PACA, Nice Côte d'Azur, le Conseil général des Alpes-Maritimes, réseaux ferrés de France et la SNCF.

### **5.4 Acquisition de l'ancien commissariat de police sis 52, rue Dabray pour les besoins de la direction de l'Education.**

Chrono 625

L'Etat met en vente un petit immeuble sis à Nice 52, rue Dabray, cadastré section LT n° 119, qui abritait les locaux du commissariat de police et qui est à ce jour désaffecté. La ville de Nice, qui dispose d'un droit de priorité pour l'acquisition de ce bien, a accepté la proposition de vente par l'Etat au prix des Domaines, compte tenu de sa proximité avec le groupe scolaire Thérèse Roméo qui intéresse la direction de l'Education à titre conservatoire, car un projet d'utilisation peut être envisagé. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'acte administratif de cession à la commune de ce bien.

5.5  
Chrono 510

**Acquisition de l'ancien commissariat de police sis 15, avenue Cernuschi en vue de l'installation de la police municipale.**

L'Etat met en vente la villa Physalis sise à Nice 15, avenue Cernuschi, cadastrée section EH n° 205, qui abritait les locaux du commissariat de police à ce jour désaffecté. La ville de Nice, disposant d'un droit de priorité pour l'acquisition de ce bien, a accepté la proposition de vente par l'Etat au prix des Domaines afin de disposer de ce bâtiment en vue de l'installation d'un poste de proximité pour la Police municipale. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'acte administratif de cession à la commune de Nice.

5.6  
Chrono 617

**Aménagement d'une aire de retournement de bus à saint Pancrace. Vente à Nice Côte d'Azur d'un terrain communal, route de la Sirole.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur de la parcelle appartenant à la ville de Nice, cadastrée section DR n° 36 d'une superficie totale de 2 457 m<sup>2</sup>, au prix de 230 000 euros fixé par France domaine.

5.7  
Chrono 449

**Vente d'un hors ligne communal, sis rue Nathalie Masse, à la SEM HABITAT 06 en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier comportant des logements sociaux.**

La SEM HABITAT 06 envisage de réaliser un ensemble immobilier comprenant des logements, des bureaux et 2 niveaux de parking en sous-sol sur la parcelle cadastrée section LI n°269 , et située à l'angle de l'avenue du Maréchal Lyautey et de la rue Nathalie Masse. Afin d'implanter cet ensemble à l'alignement de la rue Nathalie Masse, la société sollicite l'acquisition d'un hors ligne appartenant au domaine public communal d'une superficie de 167 m<sup>2</sup>. Par avis en date du 22 janvier 2008, France domaine a évalué à 107 000 euros la valeur vénale de cette emprise. Considérant l'intérêt communal qui s'attache à cette cession, compte tenu des logements sociaux qui seront réalisés, il est proposé au Conseil municipal de prononcer le déclassement de la parcelle et d'autoriser sa vente au prix de 107 000 euros à la SEM HABITAT 06 tout en lui permettant de déposer un permis de construire sur la parcelle vendue dans le cadre des travaux qu'elle souhaite entreprendre sur ce site.

5.8  
Chrono 448

**Vente d'un hors ligne communal, sis route de Turin, à Côte d'Azur Habitat, en vue de son intégration dans le bail emphytéotique Côte d'Azur Habitat - accompagnement lieux d'accueil carrefour éducatif et social - en date du 27 avril 2006.**

La ville de Nice est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section IN n° 30, formant un hors ligne situé entre le mur antibruit de la pénétrante Nice-Contes et la propriété de Côte d'Azur Habitat, cadastrée section IN n°39, laquelle a été donnée à bail emphytéotique à l'association ALC (Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social). Afin de sécuriser la partie arrière de sa propriété, Côte d'Azur Habitat souhaite se rendre propriétaire de l'emprise de 247m<sup>2</sup>, contigüe, à distraire de la parcelle section IN n° 30, afin de l'intégrer dans le bail emphytéotique qu'elle a conclu le 27 avril 2006 avec l'association ALC. L'emprise en question constitue, à ce jour, une partie d'un délaissé de voirie, non accessible au public, et dont la direction adjointe de la voirie communautaire n'a pas l'utilité. Évaluée par France Domaine pour 20 000 euros l'emprise est située en zone ND/i au POS, zone non constructible où il n'est pas fixé de COS. Compte tenu que cette acquisition permettra à l'association ALC de l'inclure dans le fond qu'elle occupe au titre du bail cité ci-dessus, en vue de la création d'une crèche, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette cession pour l'euro symbolique, à Côte d'Azur Habitat.

5.9  
Chrono 492

**Protocole d'accord avec madame BRAUN. Libération villa PRIMAVERA avenue des Eucalyptus.**

Aux termes d'un courrier en date du 12 mars 2009, la ville de Nice a été informée de la volonté de madame BRAUN KOLNIKOFF de signer un protocole transactionnel concernant les lots numéros un et deux de la propriété sise à Nice 4, bis avenue des Eucalyptus dite villa Primavera cadastrée section NS numéro 226. En effet, depuis de nombreuses années la ville de Nice est en contentieux avec Madame BRAUN KOLNIKOFF suite à l'acquisition (contestée par Madame BRAUN) par la Ville de ladite villa. Une longue série de procédures sont intervenues dont deux sont encore en cours. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du protocole transactionnel portant compensation des obligations constituées par l'indemnité d'occupation due par la ville de Nice pour l'occupation des lots un et deux de la Villa Primavera (60 000 euros) et le montant des impenses évaluées à 60 000 euros ainsi que la remise des clés à Madame BRAUN et l'encaissement par la Ville du chèque d'un montant de 114 337 euros représentant le prix d'acquisition par la Ville.

5.10  
Chrono 660

**Réquisition de transfert définitif vers la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur de la propriété des biens appartenant à la SCI GILLY - madame CARLES au profit de la commune de Nice, dans le cadre de la procédure d'expropriation en vue de l'élargissement à 15 mètres de l'avenue Saint Lambert à Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la réquisition de transfert définitif vers la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur de la propriété des biens appartenant à la SCI GILLY-Mme CARLES au profit de la commune de Nice, dans le cadre de la procédure d'expropriation en vue de l'élargissement à 15 mètres de l'avenue Saint Lambert à Nice. En application des arrêtés préfectoraux des 16 septembre et 27 décembre 2008, la compétence en matière de voirie échoit désormais à Nice Côte d'Azur. Par conséquent et afin de permettre le paiement de l'indemnité par la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur due au titre de l'expropriation, il y a lieu de requérir le transfert définitif de la propriété des biens appartenant à la SCI Gilly/Carles, au bénéfice de Nice Côte d'Azur.

5.11  
Chrono 465

**Autorisation de passage d'un réseau électrique HTA et BTA dans le cadre des travaux d'extension du Crématorium Nice Côte d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal d'instituer à titre gratuit des autorisations de passage au profit du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz (S.D.E.G.) et d'E.D.F. à l'effet de procéder à l'extension et au renforcement du réseau électrique dans le cadre des travaux de modernisation du Crématorium.

5.12  
Chrono 664

**Réalisation d'une opération de logements sociaux et d'une salle d'activité pour le quartier - acquisition association saint Roch - 4, ruelle saint Roch.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la ville de Nice à acquérir une propriété sise ruelle saint Roch afin de confier à un bailleur social la réalisation de logements sociaux dans ce quartier. Cette propriété appartient à l'association du patronage saint Roch et l'acquisition de ce bien se fera amiablement ou par voie d'expropriation.

5.13  
Chrono 455

**Habilitation de monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer pour le compte de la ville de Nice les permis de démolir, de construire, d'aménager et les déclarations préalables conformément au code de l'urbanisme.

5.14  
Chrono 445

**Construction d'une chaufferie sur une parcelle communale sise rue Maurice Maccario, quartier Pasteur, par la société SONITHERM. Autorisation de déposer le permis de construire.**

La société SONITHERM sollicite l'autorisation de la ville de Nice pour déposer un dossier de permis de construire d'une chaufferie de secours sur la parcelle communale cadastrée HD n°302 dans le quartier Pasteur, dans le cadre du projet de développement du réseau de chauffage urbain de Nice-Est. Sur cette même parcelle est prévue la construction d'une bibliothèque municipale. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser ladite société à déposer le dossier de permis de construire nécessaire.

5.15  
Chrono 440 **Demande de subvention à la DRAC (direction régionale des affaires Culturelles) pour le service éducatif du forum d'Urbanisme et d'Architecture pour l'année 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention à la DRAC (direction régionale des affaires Culturelles) pour le service éducatif du forum d'Urbanisme et d'Architecture au titre de l'année 2009.

5.16  
Chrono 516 **Subventions pour rénovation des façades. Prorogation du dispositif pour 2010 et modification des modalités de financement.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'attribution de subventions pour ravalements de façades après l'achèvement du dispositif actuel le 31 décembre 2009. Pour stimuler les projets (conformément au plan de relance) les taux actuels sont maintenus jusqu'au 30 juin 2010 puis réduits de 50 % jusqu'au 31 décembre 2010. Le dispositif d'aides aux ravalements prendra fin à cette date.

5.17  
Chrono 358 **Action pédagogique - Mon tout est la Ville - Financement et organisation.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de financement par les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'action -Mon tout est la Ville- dont le montant s'élève à 29 800 euros. Cette action, proposée par le Forum d'urbanisme et d'architecture, consiste en la mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'urbanisme et à l'architecture de la ville. Elle vise à mieux faire connaître aux élèves la ville de Nice et l'aménagement de ses quartiers.

5.18  
Chrono 595 **Convention de répartition entre la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice du coût de l'eau brute utilisée par les services techniques.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole d'accord pour la répartition entre la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice du coût de l'eau brute utilisée par les services techniques.

5.19  
Chrono 438 **Renouvellement de la convention entre la région Provence Alpes Côte d'Azur et la ville de Nice concernant l'espace info énergie - Autorisation de signature de la convention 2008-2009 correspondant à la quatrième année.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention entre la région PACA et la ville de Nice relative au financement de l'espace info énergie. Cette convention permettra le financement de cet espace pour un montant de 15 245 euros sur la période 2008-2009.

5.20  
Chrono 594

**Avis de la ville de Nice sur la demande présentée par la Préfecture des Alpes-Maritimes d'adhésion au syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG) et désignation de trois représentants à la conférence d'évaluation de la qualité de l'électricité.**

Dans le cadre de la proposition présentée par le syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG) à la Préfecture des Alpes-Maritimes d'intégrer la ville de Nice dans le champ de ses compétences territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis négatif à cette adhésion et de désigner trois représentants de la commune au sein d'une conférence pour l'évaluation de la qualité des réseaux de distribution publique d'électricité.

## **RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE, ADJOINT AU MAIRE**

6.1  
Chrono 495

**Projet de rénovation urbaine du quartier des Moulins. Approbation de la charte partenariale de relogement à intervenir entre la Ville, Nice Côte d'Azur, Côte d'Azur Habitat, l'Etat et les partenaires du projet urbain.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la charte partenariale de relogement à intervenir entre la Ville et les différents partenaires associés à cette mission de relogement, dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier des Moulins.

6.2  
Chrono 476

**Subvention à la S.A. PARLONIAM pour l'acquisition-amélioration de 34 logements sociaux sis 32, boulevard Delfino et la réhabilitation de 61 logements de la résidence JOLY 1, sise 12, corniche André de Joly - conventions à intervenir entre la ville de Nice et la S.A. PARLONIAM.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 486 810 euros à la SA PARLONIAM d'une part pour l'acquisition-amélioration de 34 logements sis 32, boulevard Delfino, d'autre part pour la réhabilitation de 61 logements sis 12, corniche André de Joly. Deux conventions ont été établies pour définir les droits et obligations des deux parties pour ces opérations.

6.3  
Chrono 475

**Plan de relance - subvention à la S.E.M.L HABITAT 06 pour la construction de 72 logements sociaux sis avenue Maréchal Lyautey. Convention à intervenir entre la ville de Nice et la SEML HABITAT 06.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi d'une subvention à la Société d'économie mixte locale (SEML) Habitat O6 pour la construction de 72 logements sociaux sis avenue Maréchal Lyautey. Le montant de la subvention s'élève à 661 600 euros. La participation du fonds d'aménagement urbain (FAU) s'élevant à 244 000 euros, la participation réelle de la ville s'élève à 417 600 euros. Une convention est établie entre la ville et la SEML Habitat 06 afin de fixer les droits et les obligations des parties.

6.4  
Chrono 477

**Rénovation urbaine du quartier de l'Ariane - subvention à l'association ALC pour l'accompagnement social des familles les plus fragilisées de l'Ariane.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi d'une subvention à l'association ALC pour l'année 2009, relative à son action en faveur des ménages les plus en difficulté du parc social de l'Ariane. La subvention de la ville de Nice pour 2009 s'élève à 84 074,72 euros.

6.5  
Chrono 472

**Subvention à la SOHLAM pour l'acquisition-amélioration de six logements : T4 sis 4, rue d'Autun, T4 sis 5, Bd Pierre Sépard, T4 sis 23, rue Guiglionda de Ste Agathe, T4 sis 51, rue Guiglionda de Ste Agathe, T3 sis 57, rue Guiglionda de Ste Agathe, T4 sis 2, boulevard Saint Roch.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à la SOHLAM pour les acquisitions-améliorations de six logements : T4 sis 4, rue d'Autun, T4 sis 5, Boulevard Pierre Sépard, T4 sis 23, rue Guiglionda de Ste Agathe, T4 sis 51, rue Guiglionda de Ste Agathe, T3 sis 57, rue Guiglionda de Ste Agathe, T4 sis 2, boulevard Saint Roch. Le montant total de la subvention municipale est de 117 210 euros pour les six opérations.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,  
ADJOINT AU MAIRE**

7.1  
Chrono 638

**Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

7.2  
Chrono 355

**Compte administratif de l'exercice 2008 - budget principal et budget annexe de la régie autonome des musées**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2008.

7.3  
Chrono 356

**Compte de gestion du receveur de l'exercice 2008 : budget principal et budget annexe de la régie autonome des musées**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008, qui est l'équivalent du compte administratif soumis au vote du Conseil municipal à cette même séance.

7.4  
Chrono 432

#### **Budget supplémentaire 2009 : budget principal.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget supplémentaire 2009 établi à partir de l'excédent dégagé au compte administratif 2008.

7.5  
Chrono 550

#### **Information au Conseil Municipal sur le budget primitif de l'exercice 2009 du Crédit Municipal de Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du budget primitif de l'exercice 2009 du Crédit municipal de Nice.

7.6  
Chrono 524

#### **SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T4, 3ème étage, 5 boulevard Pierre Sémard 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 83 658 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 83 658 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T4, 3ème étage, 5 boulevard Pierre Sémard 06300 Nice.

7.7  
Chrono 545

#### **S.A. d' H.L.M. Le Nouveau Logis Azur : acquisition-amélioration de 7 logements, 106 boulevard Gambetta 06000 Nice - Garantie d'un emprunt PLUS-Foncier de 477 000 euros, d'un emprunt PLUS-Travaux de 62 000 euros, d'un emprunt PLAI-Foncier de 147 000 euros et d'un emprunt PLAI-Travaux de 19 000 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à la S.A. d'H.L.M. Le Nouveau Logis Azur pour le remboursement d'un emprunt PLUS-Foncier de 477 000 euros, d'un emprunt PLUS-Travaux de 62 000 euros, d'un emprunt PLAI-Foncier de 147 000 euros et d'un emprunt PLAI-Travaux de 19 000 euros. Ces quatre emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration de 7 logements, 106 boulevard Gambetta 06000 Nice.

7.8  
Chrono 553

#### **S.E.M.L. HABITAT 06 : construction de 72 logements collectifs locatifs sur le site de l'ancienne gendarmerie Lyautey, 21 av. du Maréchal Lyautey, 2 rue de la Gendarmerie , rue Nathalie Massé- Garantie d'un emprunt PLS de 2 575 839 euros, d'un emprunt PLUS-Travaux de 2 450 292 euros, d'un emprunt PLUS-Foncier de 309 402 euros, d'un emprunt PLAI-Travaux de 551 906 euros, d'un emprunt PLAI-Foncier de 74 548 euros, d'un emprunt PEX de 858 239 euros et d'un emprunt PTHPE de 440 408 euros**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à la Société d'économie mixte locale HABITAT 06 pour le remboursement de sept emprunts d'un montant total de 7 260 634 euros contribuant au financement de la construction de 72 logements sur le site de l'ancienne gendarmerie Lyautey, 21 avenue du Maréchal Lyautey, 2 rue de la Gendarmerie, rue Nathalie Massé 06000 Nice.

7.9  
Chrono 556

**ICF Sud-est Méditerranée S.A. d'H.L.M. : acquisition-amélioration de 12 logements collectifs locatifs sociaux, 13 rue d'Italie 06000 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 673 214 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 206 179 euros.**

ICF Sud-est Méditerranée envisage de financer l'acquisition-amélioration de 12 logements collectifs locatifs sociaux, 13 rue d'Italie 06000 Nice, au moyen d'un prêt locatif à usage social (PLUS) de 673 214 euros et d'un prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 206 179 euros à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la garantie de ces emprunts et d'autoriser la signature de la convention de garantie et des contrats de prêts à intervenir dans le cadre de cette opération.

7.10  
Chrono 519

**SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T3, 2ème étage, 57 rue Guiglionda de Sainte Agathe 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 47 456 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 47 456 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T3, 2ème étage, 57 rue Guiglionda de Sainte Agathe 06300 Nice.

7.11  
Chrono 543

**S.A. d'H.L.M. Le Nouveau Logis Azur : acquisition-amélioration de 11 logements étudiants, 167 boulevard Napoléon III 06200 Nice - Garantie d'un emprunt PLUS-Foncier de 314 000 euros et d'un emprunt PLUS-Travaux de 97 509 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à la S.A. d'H.L.M. Le Nouveau Logis Azur pour le remboursement d'un emprunt PLUS-Foncier de 314 000 euros et d'un emprunt PLUS-Travaux de 97 509 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements pour étudiants, 167 boulevard Napoléon III 06200 Nice.

7.12  
Chrono 518

**SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T4, 2ème étage, 23 rue Guiglionda de Sainte Agathe 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 67 936 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 67 936 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T4, 2ème étage, 23 rue Guiglionda de Sainte Agathe 06300 Nice.

7.13  
Chrono 541

**ICF Sud-est Méditerranée S.A. d'H.L.M. : acquisition-amélioration de 13 logements collectifs locatifs sociaux, 7 rue d'Autun 06000 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 681 014 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 276 175 euros**

ICF Sud-est Méditerranée envisage de financer l'acquisition-amélioration de 13 logements collectifs locatifs sociaux, 7 rue d'Autun 06000 Nice, au moyen d'un prêt locatif à usage social (PLUS) de 681 014 euros et d'un prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 276 175 euros à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la garantie de ces emprunts et d'autoriser la signature de la convention de garantie et des contrats de prêts à intervenir dans le cadre de cette opération.

7.14  
Chrono 557

**ICF Sud-est Méditerranée S.A. d'H.L.M. : acquisition-amélioration de 22 logements collectifs locatifs sociaux, 8/10 boulevard Raimbaldi 06000 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 1 287 984 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 266 184 euros.**

ICF Sud-est Méditerranée envisage de financer l'acquisition-amélioration de 22 logements collectifs locatifs sociaux, 8/10 boulevard Raimbaldi 06000 Nice, au moyen d'un prêt locatif à usage social (PLUS) de 1 287 984 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 266 184 euros à soucrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la garantie de ces emprunts et d'autoriser la signature de la convention de garantie et des contrats de prêts à intervenir dans le cadre de cette opération.

7.15  
Chrono 514

**SOHLAM : acquisition d'un appartement T4, 1er étage, 2 boulevard Saint Roch 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1% collecteur de 99 078 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 99 078 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T4, 1er étage, 2 boulevard Saint Roch 06300 Nice.

7.16  
Chrono 631

**S.A. PARLONIAM : acquisition-amélioration de 34 logements collectifs locatifs 32 boulevard Delfino 06300 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif social (PLS) de 4 813 676 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à la S.A. PARLONIAM pour le remboursement d'un emprunt PLS de 4 813 676 euros et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et la convention de garantie à intervenir dans le cadre de cette garantie. Cet emprunt contribue au financement de l'acquisition-amélioration de 34 logements collectifs locatifs 32 boulevard Delfino 06300 Nice.

7.17  
Chrono 515

**SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T4, 2ème étage, 51 rue Guiglionda de Sainte Agathe 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1% collecteur de 55 211 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 55 211 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T4, 2ème étage, 51 rue Guiglionda de Sainte Agathe 06300 Nice.

7.18  
Chrono 525

**S.A. d'H.L.M. Le Nouveau Logis Azur : construction de 21 logements, Les Orangers, 21 route de Canta Galet 06200 Nice - Garantie d'un emprunt PLUS-Travaux de 944 456 euros, d'un emprunt PLAI-Travaux de 131 377 euros, d'un emprunt PTHPE de 229 006 euros et d'un emprunt PFE de 268 464 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à la S.A. d'H.L.M. Le Nouveau Logis Azur pour le remboursement d'un emprunt PLUS-Travaux de 944 456 euros, d'un emprunt PLAI-Travaux de 131 377 euros, d'un emprunt PTHPE de 229 006 euros et d'un emprunt PFE de 268 464 euros. Ces quatre emprunts contribuent au financement de la construction de 21 logements, Les Orangers, 21 route de Canta Galet 06200 Nice.

7.19  
Chrono 523

**SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T5, 4ème étage, 11 rue Rouget de Lisle 06000 nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 108 122 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 108 122 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T5, 4ème étage, 11 rue Rouget de Lisle 06000 Nice.

7.20  
Chrono 555

**ICF Sud-est Méditerranée S.A. d'H.L.M. : acquisition-amélioration de 16 logements collectifs locatifs sociaux, 8 boulevard Jean Baptiste Vérany 06300 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 878 301 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 213 156 euros.**

ICF Sud-est Méditerranée envisage de financer l'acquisition-amélioration de 16 logements collectifs locatifs sociaux, 8 boulevard Jean Baptiste Vérany 06300 Nice, au moyen d'un prêt locatif à usage social (PLUS) de 878 301 euros et d'un prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 213 156 euros à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la garantie des ces emprunts et d'autoriser la signature de la convention de garantie et des contrats de prêts à intervenir dans le cadre de cette opération.

7.21  
Chrono 542

**ICF Sud-est Méditerranée S.A. d'H.L.M. : acquisition-amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux, 67 chemin du Vallon de Barla 06200 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 555 529 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 75 066 euros.**

ICF Sud-est Méditerranée envisage de financer l'acquisition-amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux, 67 chemin du Vallon de Barla 06200 Nice, au moyen d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 555 529 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 75 066 euros à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la garantie de ces emprunts et d'autoriser la signature de la convention de garantie et des contrats de prêts à intervenir dans le cadre de cette opération.

7.22  
Chrono 522

**SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T4, 1er étage, 4 rue d'Autun 06000 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 53 452 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 53 452 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T4, 1er étage, 06000 Nice.

7.23  
Chrono 479

**Subvention à la S.A. ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 8 logements sociaux sis 176, route de Turin, Castel d'Azur - convention à intervenir entre la ville de Nice et la S.A. ERILIA.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la SA ERILIA, pour une opération d'acquisition de 8 logements en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) sis 176, route de Turin, dans un ensemble immobilier de 94 logements Castel d'Azur. La subvention de la ville de Nice s'élève à 46 400 euros. Une convention est établie entre la ville de Nice et la SA ERILIA afin de fixer les droits et obligations des parties.

7.24  
Chrono 481

**Projet de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane - subventions à Côte d'Azur Habitat pour la réhabilitation de 117 logements sociaux résidence Saint Pierre extension et l'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux sis 6/8, rue Castel et 24, montée Claire Virenque. Conventions à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à Côte d'Azur Habitat pour deux opérations : réhabilitation de 117 logements sociaux sis résidence Saint Pierre extension et acquisition-amélioration de 7 logements sociaux sis 6/8, rue Castel et 24, montée Claire Virenque, dans le cadre du plan de rénovation urbaine de l'Ariane. Le montant total de la subvention municipale est de 506 827 euros. Pour ces opérations la ville de Nice sollicitera le fonds d'aménagement urbain (FAU) pour un montant de 42 000 euros. Deux conventions sont établies entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat pour définir les droits et les obligations des deux parties.

7.25  
Chrono 480

**Subvention à la S.A. NOUVEAU LOGIS AZUR pour l'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux sis 106, boulevard Gambetta. Convention à intervenir entre la ville de Nice et la S.A. NOUVEAU LOGIS AZUR.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la SA Nouveau Logis Azur, pour l'acquisition amélioration de 7 logements sociaux sis 106, boulevard Gambetta, d'un montant total de 91 565 euros. La participation du fonds d'aménagement urbain (FAU) d'un montant de 42 000 euros, ramène la subvention réelle de la ville à 49 565 euros. Une convention est établie entre la ville de Nice et Nouveau Logis Azur afin de fixer les droits et obligations des parties.

7.26  
Chrono 663

**Nettoyage de locaux communaux - lot 3 : salles de spectacles, locaux d'animations, associatifs et socio culturels - réquisition d'entreprise.**

Suite au dépôt de bilan de la société Polyservices TMS et compte tenu du fait que cette situation se traduit par l'interruption de la continuité du service public afférent au nettoyage du lot 3, il est proposé au Conseil municipal de réquisitionner la société Méditerranéenne de Nettoyage afin d'effectuer les opérations de nettoyage de locaux concernés.

7.27  
Chrono 422

**Reprise de provisions et admission en non valeur - Exercice 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'effectuer une reprise de provisions constitué en 2006 suite au paiement pour solde de tout compte d'une liquidation judiciaire et d'admettre en non valeur le solde non recouvrable.

7.28  
Chrono 632

**Information du Conseil municipal sur la gestion active de la dette de la ville de Nice - Stratégie de gestion**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la politique de gestion de la dette de la Ville.

7.29  
Chrono 669

**Convention de partenariat avec le pôle de compétitivité mondial Solutions Communicantes Sécurisées (S.C.S.) pour la mise en oeuvre du siège sur la ville de Nice du Centre National de Référence Santé "à Domicile et Autonomie" et du siège du Centre d'Innovation et d'Usages Santé - subvention de 40 000 euros**

Le secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, Luc Châtel, ayant annoncé vendredi 22 mai 2009 que la candidature portée par les pôles de compétitivité SCS, Minalogic, Elopsys, CancerBioSanté et les CHU de Nice, Grenoble, Limoges et Toulouse a été retenue pour la création d'un Centre National de Référence Santé "à domicile et autonomie" et du siège du Centre d'Innovation et d'Usages Santé à Nice. Compte tenu de la volonté de développer les filières de la santé sur le territoire communal, il est proposé au Conseil municipal de soutenir ce projet et de participer à hauteur de 40 000 euros.

**RAPPORTEUR : MADAME DENISE FABRE,  
ADJOINT AU MAIRE**

8.1  
Chrono 637

**Participation de la ville de Nice à l'émission Intervilles - Convention de partenariat.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature d'une convention de partenariat à l'occasion de la participation de la ville de Nice à l'émission Intervilles pour la saison estivale 2009.

8.2  
Chrono 627

**Election Miss Côte d'Azur au Théâtre de Verdure - 22 août 2009 - Tarification de la billetterie.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la tarification de la billetterie mise en place à l'occasion de l'élection de Miss Côte d'Azur qui se déroulera le samedi 22 août 2009 au Théâtre de Verdure.

8.3  
Chrono 613

**Lou Festin Dou Pouort 2009, le 5 ou le 12 septembre 2009 - Convention entre la ville de Nice et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien de la ville de Nice à la manifestation "Lou Festin Dou Pouort", par l'attribution d'une subvention de 20 000 euros et la signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

8.4  
Chrono 425

**Concert U2 - 15 juillet 2009 - Convention portant sur la mise à disposition du Parc des Sports Charles Ehrmann**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention avec la société d'animation de la salle Nikaïa portant sur la mise à disposition du Parc des Sports Charles Ehrmann dans le cadre du concert U2 du 15 juillet 2009

**RAPPORTEUR : MADAME AGNES RAMPAL,  
ADJOINT AU MAIRE**

10.1  
Chrono 581

**Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant la construction d'un bâtiment de recherche sur le site de l'Observatoire à Nice**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours passée entre le commune de Nice et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant la construction d'un bâtiment de recherche sur le site de l'Observatoire à Nice.

10.2  
Chrono 576

**Avenant n° 1 à la convention de financement conclue avec l'Université de Nice-Sophia Antipolis concernant la deuxième phase du projet Archimed à Nice**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours passée entre la commune de Nice et l'Université de Nice-Sophia Antipolis concernant la deuxième phase du projet Archimed dans le cadre du Cancéropôle régional.

10.3  
Chrono 583

**Avenant n° 1 à la convention de financement passée avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Nice-Toulon concernant la 2ème tranche de la réhabilitation de la résidence universitaire Baie des Anges à Nice**

Il est demandé au Conseil municipal de la commune de Nice d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours passée avec le CROUS Nice/Toulon concernant la deuxième tranche de la réhabilitation de la résidence Baie des Anges à Nice.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,  
ADJOINT AU MAIRE**

11.1  
Chrono 571

**Instauration du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux et terrains à vocation commerciale**

La ville de Nice souhaite mettre en œuvre le droit de préemption des fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés. Une étude, destinée à proposer un plan de périmètre et une analyse de la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale, a été diligentée par un cabinet consultant. Il est donc proposé au Conseil municipal de décider d'instaurer ce droit de préemption commercial sur certains linéaires et périmètres que l'étude a permis d'identifier et sur lesquels les chambres consulaires consultées ont donné un avis favorable.

11.2  
Chrono 591

**Stationnement des maraîchers de la Libération sur le parking de la gare du sud.**

Il est proposé au Conseil municipal de définir les conditions dans lesquelles les maraîchers de la Libération pourront faire stationner leur véhicule sur une zone réservée du parking de la gare du sud.

11.3  
Chrono 609

**Délégation de service public des toilettes du Cours Saleya : extension des horaires d'ouverture pendant la période estivale - avenant n°2.**

Il est proposé au Conseil municipal une extension des horaires d'ouverture des toilettes publiques du Cours Saleya jusqu'à 22 heures du 15 mai au 15 septembre en raison de l'ouverture du marché nocturne du Cours Saleya.

11.4  
Chrono 501

**Avenant n° 1 au contrat d'affermage pour la gestion déléguée du Crématorium de Nice Côte d'Azur.**

Une clause du contrat d'affermage de la gestion déléguée du Crématorium Nice Côte d'Azur notifié le 24 novembre 2005 à la société O.G.F. prévoyait « la création d'un troisième four durant l'exercice 2008 et l'agrandissement de la salle d'accueil. ».

Au vu des travaux portant sur l'agrandissement des locaux existants, la rénovation des équipements techniques et la création d'un espace supplémentaire pour la dispersion des cendres, il est donc proposé au Conseil municipal de modifier par un avenant les termes dudit contrat d'affermage, en particulier le descriptif des moyens mis à disposition du délégataire.

11.5  
Chrono 649

**Versement de subventions d'investissement au profit d'associations culturelles.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de subventions d'investissement au profit d'associations culturelles et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs afférentes.

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE,  
ADJOINT AU MAIRE**

12.1  
Chrono 537

**Délégation de Service Public Palais Nikaïa - Approbation du choix du délégataire - Attribution du contrat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix du nouveau délégataire de la délégation de service public du Palais Nikaïa ainsi que le contrat d'affermage y afférent pour une durée de 8 ans.

12.2  
Chrono 399

**Palais Nikaïa - Rapport d'activité 2007/2008.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activité 2007/2008 de la délégation de service public Palais Nikaïa.

12.3  
Chrono 529

**Délégation de Service Public Restauration des secteurs scolaire, extra scolaire, et petite enfance - Approbation du principe de Délégation de Service Public - Lancement d'une procédure de recherche d'un délégataire.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation de la Restauration Scolaire, extra-scolaire et petite enfance de la Ville et d'approuver les caractéristiques principales de la future délégation de service public.

12.4  
Chrono 471

**Les vélos bleus : cession de la marque et des noms de domaine au profit de la Communauté Urbaine Nice Côte d'azur.**

Il est proposé au Conseil municipal de conclure un contrat de cession de la marque "LES VELOS BLEUS" ainsi que des quatre noms de domaine associés, propriété de la Ville, au profit de la Communauté Urbaine qui entend développer un dispositif de mise à disposition gratuite de vélos.

12.5  
Chrono 575

**Chaises bleues : protocole d'accord - contrat de cession de marque.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un protocole d'accord et d'un contrat de cession de marque relatifs à la marque "Les Chaises bleues".

12.6  
Chrono 507

**Plan de relance- possibilité de versement de l'avance sur les marchés publics portée de 25 à 40 % maximum**

Il est proposé au Conseil municipal dans le cadre du plan de relance, de porter l'avance accordée aux entreprises titulaires d'un marché public avec la commune de 25 % à 40 %.

12.7  
Chrono 470

**NICE COTE D'AZUR : contrat de licence de marque au profit de la Communauté urbaine.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une licence de marque au profit de la Communauté urbaine afin qu'elle puisse utiliser la dénomination "NICE COTE D'AZUR" conjointement avec la ville de Nice, propriétaire de cette dernière.

12.8  
Chrono 467

**Avenant n° 9 au traité de concession entre la ville de Nice et Numéricable.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°9 au contrat de concession entre la ville de Nice et Numéricable qui a pour but de modifier le nom de l'actionnaire majoritaire, de donner les garanties de bonne fin de concession et de bonne exécution des clauses de la concession, et de modifier la formule de révision des prix prévue au cahier des charges.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE,  
ADJOINT AU MAIRE**

13.1  
Chrono 645

**Convention cadre entre la Fédération Française d'Athlétisme, l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme et la Ville de Nice 2009-2012**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'un partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme et l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme portant sur l'organisation et la promotion de grands événements sportifs, la réalisation d'un centre d'entraînement permanent des équipes de France d'athlétisme et le développement de l'athlétisme sous toutes ses formes sur le territoire.

13.2  
Chrono 559

**Relation ville de Nice/avenant n°5 NCAP - modification avenant n°4**

Il est proposé au Conseil municipal de rectifier l'erreur de transcription intervenue dans la rédaction de l'avenant n°4 du Nice Côte d'Azur Nissa esprit afin d'autoriser le versement du solde de la subvention pour un montant de 17 236 euros.

13.3  
Chrono 503

**Relation ville de Nice/association Nice azur boxe - conventionnée - Attribution subvention 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter d'une part la signature d'une convention avec le Nice azur boxe et d'autre part le versement d'une subvention de 22 000 euros pour l'exercice budgétaire 2009.

13.4  
Chrono 544

**11ème Nice Beach Volley Open les 4 et 5 juillet 2009 - Convention entre la ville de Nice et l'association Nice Volley Ball Beach.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien de la ville de Nice à la manifestation "11ème Nice Beach Volley Open", programmée les 4 et 5 juillet 2009, et d'autoriser l'attribution d'une subvention de 22 850 euros. Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention entre la ville de Nice et l'association Nice Volley Ball Beach.

13.5  
Chrono 656

**Mise à disposition, à titre gratuit, de deux terrains de beach-volley au profit de l'association Nice Volley Ball Beach pendant la période estivale**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de deux terrains de beach-volley au profit de l'association Nice Volley Ball Beach.

13.6  
Chrono 573

**14ème Coupe Internationale de Patinage Artistique de la ville de Nice - 4 au 8 novembre 2009- Convention avec l'association Nice Baie des Anges.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 58 000 euros à l'association Nice Baie des Anges pour l'organisation de la 14ème Coupe Internationale de Patinage Artistique de la ville de Nice

13.7  
Chrono 612

**1er Championnat d'Europe des Nations de Pétanque du 24 au 26 juillet 2009 - Convention entre la ville de Nice et l'association Département Union Club.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien à la manifestation : 1er Championnat d'Europe des Nations, et d'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 euros ainsi que de prestations matérielles en régie estimées à 30 227 euros - Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention entre la ville de Nice et l'association Département Union Club.

13.8  
Chrono 611 **Masters des personnalités, Europétanque 2009 du 17 au 20 juillet et le 23 juillet 2009. Convention entre la ville de Nice et l'association Europétanque d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien aux manifestations "Masters des personnalités de nice" et "Europétanque 2009" par l'octroi d'une subvention de 111 000 euros et la signature d'une convention entre la ville de Nice et l'association Europétanque d'Azur.

13.9  
Chrono 505 **Relation ville de Nice/associations conventionnées - Aigle Nautique RNCA UR - attribution subventions diverses 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour l'exercice budgétaire 2009, une subvention complémentaire au bénéfice du RNCA UR et de l'Aigle nautique d'un montant global de 30 000 euros.

13.10  
Chrono 504 **Relation ville de Nice/Associations conventionnées - NCO / NCAB - Attribution subventions diverses 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'exercice budgétaire 2009 au bénéfice du NCO et du NCABDE, respectivement pour un montant de 217 000 euros et de 27 500 euros.

13.11  
Chrono 659 **Relation ville de Nice / Associations conventionnées - ASPTT et NVB - Attribution d'une subvention complémentaire 2009**

Il est proposé d'approuver au Conseil municipal une subvention complémentaire d'un montant global de 150 000 euros au bénéfice du Nice volley ball et de l'ASPTT au titre de l'exercice budgétaire 2009.

13.12  
Chrono 657 **Relation ville de Nice / Association Nice Baie des Anges - Contrat d'objectifs 2009-2011 - Attribution subvention de fonctionnement**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention d'un montant de 45 000 euros au bénéfice de l'association Nice Baie des Anges au titre de l'exercice budgétaire 2009.

13.13  
Chrono 658 **Relations ville de Nice / Association Nice Basket Compétition 06 - contrat d'objectifs 2009-2011 - Attribution subvention fonctionnement**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention d'un montant de 150 000 euros au bénéfice du Nice basket compétition 06 pour l'exercice budgétaire 2009.

13.14  
Chrono 587 **Demandes de subventions - Réalisation de salles de sport spécialisées (sports de raquettes) sur le plateau des Eucalyptus.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des différents partenaires institutionnels pour la réalisation de deux salles de sport sur le plateau des Eucalyptus, destinées aux sports de raquettes.

13.15  
Chrono 577

**Demande de subventions - Réalisation d'un terrain de football en synthétique nouvelle génération entre les boulevards Pierre Sémard et Louis Braille -**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général et de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un terrain de football en synthétique situé entre les boulevards Pierre Semard et Louis Braille.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BERNARD ASSO,  
ADJOINT AU MAIRE**

15.1  
Chrono 635

**Organisation du VIIIème Forum Energie et Géopolitique - 3, 4 et 5 décembre 2009 -  
Convention d'objectifs avec le Centre International de Formation Européenne -  
Institut Européen des Hautes Etudes Internationales (CIFE-IEHEI)**

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le soutien apporté au Centre International de Formation Européenne - Institut Européen des Hautes Etudes Internationales pour l'organisation du VIIIème Forum Energie et Géopolitique prévu les 3, 4 et 5 décembre 2009 en autorisant le versement d'une subvention.

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX,  
ADJOINT AU MAIRE**

16.1  
Chrono 530

**Relations ville de Nice- Centre communal d'action sociale de la ville de Nice  
(C.C.A.S) - Convention d'objectifs et de moyens**

En raison de l'évolution des missions respectives confiées à la ville de Nice et au Centre communal d'action sociale de la ville de Nice (CCAS), il est proposé au Conseil municipal d'approuver une nouvelle convention qui détermine clairement les rôles et engagements de chacune des parties.

16.2  
Chrono 478

**Relations Ville de Nice/Association relevant du domaine des affaires sociales /  
handicap - Convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention à l'association  
La Semeuse - Centre culturel de la Providence au titre de l'exercice 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association La Semeuse afin de soutenir son projet de création d'un amphithéâtre de plein air sur le parvis du Centre Culturel de la Providence 4, placette Saint Augustin, accessible aux personnes en situation de handicap, par l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 60 000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2009.

16.3  
Chrono 474

**Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés des Alpes-Maritimes - A.D.A.P.E.I des AM - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs - attribution d'une subvention au titre des missions d'intérêt public et social conduites par cette association - exercice 2009**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2009, la participation financière de la ville de Nice au bénéfice de l'association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés des Alpes-Maritimes (A.D.A.P.E.I des A.M), relevant du domaine social et oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, afin de soutenir ses activités pour l'année 2009, ainsi que la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs y afférent.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,  
ADJOINT AU MAIRE**

17.1  
Chrono 441

**Convention de partenariat avec l'association Handi Loisirs dans le cadre de la mise en place d'une installation appelée - mur d'escalade - sur le site du Centre d'Animation et de Loisirs des Combes pour y organiser des ateliers d'initiation en faveur d'un public handicapé.**

L'association Handi Loisirs possède une installation appelée "mur d'escalade" qu'elle souhaiterait mettre en place sur le site du Centre d'Animation et de Loisirs des Combes pour organiser des activités d'initiation à l'escalade, en faveur du public handicapé. L'accueil de cette association au C.A.L des Combes permettrait de compléter l'offre de loisirs proposée aux personnes handicapées sur ce site qui accueille déjà l'association Tennis et Glisse proposant des ateliers d'initiation au tennis pour les personnes en fauteuil roulant. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes et d'autoriser la signature de la convention à passer avec l'association Handi Loisirs.

17.2  
Chrono 459

**Versement de la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association et de la participation aux frais de repas pour l'année 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le versement pour les enfants niçois scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association, de la participation aux frais de fonctionnement et de la participation aux frais de repas pour l'année 2009.

17.3  
Chrono 601

**Restauration scolaire : détermination des tarifs des repas et des collations applicables aux usagers au 1er septembre 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs applicables aux usagers de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2009.

17.4  
Chrono 593

**Animations éducatives périscolaires - programmation 2008 - 2009 : versement du solde des subventions**

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre le développement de la politique d'animation éducative programmée sur l'année scolaire 2008 - 2009 mise en place par la ville de Nice dans les établissements scolaires au travers des animations éducatives périscolaires. Il est donc proposé d'approuver le versement du solde des subventions.

17.5  
Chrono 430

**Désaffectation du bâtiment annexe de l'école maternelle NICE FLORE - 90, Boulevard René CASSIN - 06200 Nice**

Il est proposé au Conseil municipal la désaffectation du bâtiment annexe de l'école maternelle NICE FLORE - 90 Boulevard de René CASSIN - 06200 Nice, avant démolition.

**RAPPORTEUR : MADAME FRANÇOISE MONIER,  
ADJOINT AU MAIRE**

18.1  
Chrono 534

**Contrat enfance - jeunesse, volet enfance : avenant relatif à l'intégration des places réservées dans les 2 crèches d'entreprise 1, 2, 3 Soleil et People and Baby.**

Suite à la signature du volet "enfance" du Contrat enfance jeunesse et à la mise à disposition par deux crèches d'entreprises de places d'accueil au profit de la ville de Nice, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant au Contrat enfance jeunesse permettant d'y inclure les nouvelles places d'accueil au nombre de 26.

18.2  
Chrono 532

**Mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 16 places d'accueil au sein de la crèche inter-entreprises gérée par la société Crèches 1, 2, 3 soleil - 59 rue de la Buffa : projet de convention.**

Lors du Conseil municipal du 3 avril 2009, a été approuvé le principe de la mise à disposition par la société 1,2,3 Soleil de 16 places d'accueil Petite Enfance au bénéfice de la ville de Nice, au sein de sa crèche d'entreprises, située au 59 rue de la Buffa. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de convention afférent à cette mise à disposition.

18.3  
Chrono 533

**Mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 10 places d'accueil au sein de la crèche inter-entreprises gérée par la société People and Baby, 30-34 avenue Henri Matisse : projet de convention.**

Lors du Conseil municipal du 3 avril 2009, a été approuvé le principe de la mise à disposition par la société People and Baby de 10 places d'accueil Petite Enfance au bénéfice de la ville de Nice, au sein de sa crèche inter-entreprises située 30-34 avenue Henri Matisse. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de convention afférent à cette mise à disposition.

18.4  
Chrono 526

**Modification du règlement intérieur des établissements d'accueil collectifs et familiaux de la Petite Enfance.**

En raison de nombreuses modifications au niveau de la réglementation nationale il est proposé au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur des établissements d'accueil collectifs et familiaux de la Petite Enfance. Il convient également d'insérer dans ce règlement intérieur les nouvelles structures créées par la Ville depuis 2005 ainsi que celles qui vont bientôt être aménagées sur le territoire communal.

18.5  
Chrono 549

**Travaux de restructuration dans les établissements de la Petite Enfance - Demandes de subventions d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes (CAFAM).**

Au titre des dispositions du décret du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes des subventions pour des études de travaux, pour la rénovation et la restructuration des établissements petite enfance existants, et pour la création ou l'extension de nouveaux établissements.

**RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA,  
ADJOINT AU MAIRE**

20.1  
Chrono 496

**Relogement du groupement CITEMETRIE, chargé de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS), du relogement des familles locataires du groupe saint Pierre à l'Ariane.**

Il est proposé au Conseil municipal de consentir au groupe CITEMETRIE/ADVSEA une convention d'occupation gratuite d'un local sis 4, rue Raoul Ponchon, dans le quartier de l'Ariane, propriété de la société ERILIA, afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'accompagnement social des familles qui résidaient dans les résidences saint Pierre, dont les bâtiments doivent être démolis dans le courant du mois de juin 2009.

20.2  
Chrono 624

**Vente du terrain sis à Nice, 320, route de Turin, à la société Mc Donald's, suite à l'appel à projet du 3 janvier 2009 et résiliation anticipée de la convention d'occupation avec Mc Donald's pour motif d'intérêt général. Signature d'un protocole d'accord.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le lancement de l'appel à projet concernant l'acquisition des parcelles sises 320, route de Turin, la ville de Nice ayant retenu la société Mc Donald's. En contrepartie, ladite société accepte la résiliation anticipée de la convention d'occupation relative aux locaux situés au sein de la gare routière, ces locaux devant être démolis dans le cadre du projet de réaménagement de la Ville. Un protocole d'accord doit être signé aux termes duquel les parties ont arrêté le prix d'acquisition des parcelles sises 320, route de Turin par la société Mc Donald's et le montant des indemnités à verser par la Ville du fait de la résiliation de la convention.

20.3  
Chrono 560

**Mise à disposition gratuite à l'association Echiquier Niçois de la salle de réunion dépendant des locaux occupés par la Maison des Quartiers sise 9, rue Ernest Lairolle.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de mettre à disposition de l'association Echiquier Niçois, la salle de réunion dépendant des locaux occupés par la maison des quartiers sise 9, rue Ernest Lairolle.

20.4  
Chrono 499

**SARL ROMIS : conclusion d'un bail commercial pour un local sis 5/7, boulevard Général de Gaulle.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature d'un bail commercial au profit de la SARL ROMIS pour un local situé dans l'immeuble sis 5/7, place Général de Gaulle.

20.5  
Chrono 453

**Avenant à la convention de location consentie par monsieur MELLANO à la Ville, pour des locaux sis 94, boulevard René Cassin.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la résiliation par anticipation en date du 30 juin 2009 de la convention de location du 20 juin 2005, des locaux sis 94, boulevard René Cassin, consentie par monsieur Mellano à la ville de Nice, dans la mesure où à compter du 1er juillet 2009, un bail commercial sera consenti directement par monsieur Mellano à la Poste pour ces locaux.

20.6  
Chrono 444

**Résiliation du bail emphytéotique avec CESAR pour un local situé 16, rue Colonna d'Istria dit le Lavoir.**

Face à l'état d'abandon du local situé 16 rue Colonna d'Istria, mis à disposition de l'artiste sculpteur César en 1988, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la résiliation du bail emphytéotique qui lie la Ville au preneur pour non respect de ses obligations.

20.7  
Chrono 599

**Résiliation, pour motif d'intérêt général, du contrat liant la ville de Nice aux époux RAINAUD, relatif à l'occupation de la villa Catier, sise 4, avenue Béatrix.**

La ville de Nice est propriétaire d'une villa sise 4, avenue Béatrix, mise à disposition à titre onéreux à monsieur et madame RAINAUD pour une durée de 12 ans. Dans le cadre du projet de création de 1 000 places de crèche, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la résiliation, pour motif d'intérêt général, du contrat liant la ville de Nice aux époux RAINAUD.

20.8  
Chrono 451

**Installation d'agents de la Préfecture dans des locaux municipaux. Conventions de mise à disposition de locaux ou de mobilier à intervenir entre la Ville et l'Etat.**

Il est proposé au Conseil municipal de conclure avec l'Etat une convention de mise à disposition gratuite de locaux, de mobilier et de matériel (ordinateur, imprimante). Cependant, les consommations et abonnements téléphoniques, la connexion à INTERNET et le papier afférent au fonctionnement de l'imprimante devront être pris en charge par l'Etat auquel la ville de Nice refacturera les consommations et abonnements, et ce, selon un coût forfaitaire évalué pour l'année 2009 à 500 euros par an et par personne et révisé chaque année en fonction des consommations réelles de l'année n-1. Ces conventions devront être passées pour chaque site, à savoir 11, chemin des Chênes blancs, pour l'accueil du délégué sur les quartiers de l'Ariane et Nice-Est et 7, rue Trachel, pour l'accueil des délégués des quartiers de Nice-centre, Nice-Nord et de la Madeleine.

20.9  
Chrono 568

**Remise de dette en faveur de l'association amicale saint Pancrace, sise 461, avenue de Pessicart.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser, pour la dernière année, la remise de dette du loyer annuel de 2009 au bénéfice de l'Association amicale saint Pancrace pour l'utilisation du terrain et des bâtiments situés 461, avenue de Pessicart, qui ne peut être optimale.

20.10  
Chrono 452

**Indemnité de gardiennage des églises communales pour l'exercice 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'attribution à chaque prêtre gardien d'une église communale, une indemnité compensatrice revalorisée chaque année suivant un pourcentage décidé par le Ministère de l'Intérieur et diffusé par circulaire aux collectivités locales.

**RAPPORTEUR : MADAME FATIMA KHALDI,  
ADJOINT AU MAIRE**

22.1  
Chrono 540

**Occupation d'un terrain appartenant à Côte d'Azur Habitat pour la création d'une aire de jeux d'enfants, route de Turin, aux Liserons - Signature d'une autorisation.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition d'une durée de trois ans avec Côte d'Azur Habitat pour la création et l'entretien d'une aire de jeux d'enfants. La somme de 80 000 euros est allouée à cette opération.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RAOUL MILLE,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

28.1  
Chrono 437

**Opéra : Modalités de la programmation pour la saison 2009-2010. Tarification. Avenant au contrat de coproduction - Il Viaggio a Reims - avec le centre français de promotion lyrique (CFPL) - Contrat de partenariat avec le CIRM.**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la programmation lyrique de l'Opéra de Nice et la tarification afférente à l'ensemble des manifestations prévues et à venir, ainsi qu'un avenant au contrat de coproduction du Voyage à Reims pour le versement d'un léger complément après la clôture définitive des comptes de coproduction et un contrat de partenariat avec le CIRM pour un concert à l'Opéra le 14 novembre 2009.

28.2  
Chrono 558

**Attribution de dénominations de rues et de plaques commémoratives.**

Certaines voies ou certains lieux publics de la ville de Nice ne portant pas de dénomination, il s'avère nécessaire d'attribuer des noms à ces espaces afin de faciliter le repérage au sein de la Ville et par la même occasion de rendre un hommage public à des personnes dont le mérite, le courage ou le dévouement ont marqué l'histoire de Nice. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver diverses dénominations de voies et espaces ainsi que la pose de plaques commémoratives.

28.3  
Chrono 623

**Désignation des membres du Comité Consultatif du Centre Universitaire Méditerranéen**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle liste des membres du Comité Consultatif du Centre Universitaire Méditerranéen.

28.4  
Chrono 380

**Bibliothèque municipale à vocation régionale - (BMVR) - Contrats de cession définitive de droits d'auteur avec les artistes : Marcel ALOCCO, Julius BALTAZAR, Michel BOHBOT, Philippe LAGAUTRIERE, Emile MARZE relatifs aux oeuvres offertes à la BMVR.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un contrat de cession définitive de droits d'auteurs avec chacun des artistes désignés ci-après : Marcel ALOCCO, Julius BALTAZAR, Michel BOHBOT, Philippe LAGAUTRIERE, Emile MARZE qui ont donné des oeuvres à la Bibliothèque municipale à vocation régionale.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-MICHEL GALY,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

29.1  
Chrono 387

**Information du Conseil municipal sur la politique d'animation des séniors**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'engagement de la ville de Nice dans une démarche pluriannuelle d'activités au profit des séniors.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BERNARD BAUDIN,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

30.1  
Chrono 469

**Parc Phoenix : convention de co-organisation entre la ville de Nice et l'association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes pour la tenue du salon des champignons du 31 octobre au 1er novembre 2009 et du salon des minéraux, fossiles et pierres taillées du 21 au 22 novembre 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de co-organisation à intervenir entre la ville de Nice et l'association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes pour la tenue du salon des champignons et du salon des minéraux, fossiles et pierres taillées. Cette convention permettra d'accroître les actions pédagogiques, scientifiques et culturelles de la direction du Parc Phoenix et de développer la connaissance environnementale du public.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN ICART,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

32.1  
Chrono 513

**Signature d'une convention pour le stationnement de deux bus, desservant la base aérienne 943, sur le parking Ferber pour autocars de tourisme.**

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à disposition de la base aérienne 943, à titre onéreux, deux emplacements sur le parking Ferber pour le stationnement de deux bus militaires assurant le transport des personnels de la base.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GERARD BAUDOUX,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1  
Chrono 410

**Contrat de cession de droits d'auteur d'un logo dans le cadre du projet d'aménagement du site des abattoirs**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur entre la ville de Nice et monsieur David Ancelin, artiste graphiste, pour la réalisation d'un logo symbolisant le site des abattoirs, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

35.2  
Chrono 579

**MAMAC - Exposition Robert Longo - Convention de partenariat entre la Ville de Nice et le Musée d'art Moderne Berardo de Lisbonne (Portugal)**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec le Musée d'art moderne BERARDO de LISBONNE afin de définir les modalités de transfert des oeuvres de l'exposition consacrée à Robert Longo du 27 juin 2009 au 29 novembre 2009 au MAMAC vers le musée de Lisbonne en vue de l'exposition programmée à compter du 1er février 2010.

35.3  
Chrono 580

**MAMAC - Acquisition de cinq oeuvres des artistes qui relèvent de l'exposition Le chemin de peinture. Alun Williams, Stéphane Pencreac'h, Valérie Favre et Denis Castellas.**

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir cinq oeuvres des artistes qui relèvent de l'exposition "le chemin de peinture" qui s'est déroulée du 6 décembre 2008 au 31 mai 2009 au MAMAC et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'acquisition s'y référants.

## **RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI, CONSEILLER MUNICIPAL**

38.1  
Chrono 462

### **Affermage du Palais Nikaia - Autorisation de déclassement, désaffectation, réforme puis destruction de matériels.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le déclassement, la désaffectation, la réforme puis la destruction de matériels inventoriés dans le cadre du contrat d'affermage avec le Palais Nikaia.

38.2  
Chrono 608

### **Protocole transactionnel - société RCM Médiagest.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un protocole transactionnel entre la ville de Nice et la société RCM Médiagest pour l'indemnisation d'une insertion publicitaire dans le magazine Côte Magazine N°161 d'octobre 2007.

38.3  
Chrono 605

### **Avenant à la convention du 20 octobre 2008 fixant les conditions de mise à disposition de vélos de service entre la ville de Nice et la communauté Nice Côte d'Azur**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la location de vélos supplémentaires à la Communauté Nice Côte d'Azur.

38.4  
Chrono 569

### **Mise à disposition à titre onéreux d'agents de la ville de Nice auprès de la société littéraire et artistique la Ciamada Nissarda, de l'association de gestion des tennis du complexe sportif Vauban.**

Il est proposé au Conseil municipal de mettre fin à la mise à disposition gratuite d'agents de la Ville et de l'approuver à titre onéreux auprès de l'association de gestion des tennis du complexe sportif Vauban et de la Ciamada Nissarda.

38.5  
Chrono 370

### **Information sur la décharge de fonctions d'un emploi fonctionnel**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la mise en oeuvre d'une décharge de fonctions sur un emploi fonctionnel.

38.6  
Chrono 648

### **Création de cinq Emplois au sein de la ville de Nice : Directeur du Théâtre de la Photographie et de l'Image - Assistant de Programmation de Films à la Direction du Cinéma - Directeur Opérationnel de la Sécurité et de la Protection - Expert en Technique du Bâtiment tous Corps d'Etat- Directeur artistique de Ballet Nice Méditerranée**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de cinq emplois.

38.7  
Chrono 431

### **Attribution des primes et indemnités aux agents non titulaires**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des primes et indemnités aux agents non titulaires au même titre que les agents titulaires, stagiaires et contractuels, à partir du 1er septembre 2009.

38.8  
Chrono 436

**Demande de remise gracieuse de dette en faveur d'un employé municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de prononcer la remise gracieuse totale de dette en faveur d'un employé municipal.

38.9  
Chrono 652

**Approbation de la convention confiant au service de médecine préventive de la ville de Nice le suivi en médecine préventive des agents de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention confiant au service de médecine préventive de la ville de Nice le suivi des agents de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.

38.10  
Chrono 653

**Approbation de la convention confiant au service du contrôle médical de la ville de Nice le soin d'assurer les examens médicaux à la suite d'une maladie ou d'un accident de service des agents de la Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention confiant au service du contrôle médical de la ville de Nice le suivi médical des agents de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

38.11  
Chrono 607

**Organisation annuelle d'un tournoi de football inter-services du personnel de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'organisation annuelle d'un tournoi de football du personnel de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MAROUANE BOULOUHDINE,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

41.1  
Chrono 668

**Convention relative à la délégation des actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles.**

Il est proposé au Conseil municipal de réduire à six mois la durée de validité de la convention relative à la délégation des actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles.

## **RAPPORTEUR : MONSIEUR PHILIPPE PRADAL, CONSEILLER MUNICIPAL**

42.1  
Chrono 618

### **Subvention de la ville de Nice à l'association Office du Commerce et de l'Artisanat de Nice - Convention d'objectifs**

Aux termes de la délibération n°11.3 du 3 avril 2009, la ville de Nice a décidé d'adhérer, en partenariat avec la Fédération du Commerce Niçois et Azuréen (FCNA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur (CCINCA), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes (CMA) et l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice (OTC) à Office du Commerce et de l'Artisanat dont l'objet est le développement, la promotion et l'expansion du commerce et de l'artisanat niçois, de son image et de sa notoriété.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser aujourd'hui :

- le paiement de la cotisation annuelle de 1 000 euros de la ville de Nice à l'association Office du Commerce et de l'Artisanat de Nice
- le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 125 euros au titre de l'exercice 2009
- la signature de la convention d'objectifs déterminant les modalités de versement de cette subvention et les obligations de l'association Office du commerce et de l'Artisanat de Nice.

## **RAPPORTEUR : MADAME FLORENCE BARALE, CONSEILLER MUNICIPAL**

43.1  
Chrono 527

### **Crédit municipal de Nice : garantie d'un emprunt de 1 000 000 d'euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à la Caisse de crédit municipal de Nice pour le remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros (un million d'euros). Cet emprunt est destiné à faire face à la demande de plus en plus importante de prêts sur gages, conséquence de la crise économique et financière depuis le deuxième semestre 2008.

43.2  
Chrono 620

### **Participation au projet - Nice Ville du Sans Contact Mobile - Charte entre les opérateurs de téléphonie mobile, l'Université de Nice Sophia Antipolis, VEOLIA Transports, ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côte d'Azur**

Le "sans contact mobile", ou NFC, est une technologie émergente d'échange de données à une distance de quelques centimètres, permettant un dialogue entre un téléphone mobile et son environnement de proximité.

La ville de Nice possède de nombreux atouts pour permettre l'émergence de ces nouveaux usages sur son territoire notamment dans le cadre du partenariat entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour le développement de l'économie et de l'innovation numérique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la participation de la ville de Nice au projet "Nice Ville Sans Contact Mobile" ainsi que la signature d'une charte ayant pour objet d'organiser la mise en place et l'exécution d'un pilote multi-opérateurs consistant à tester plusieurs services mobiles sans contact et à les proposer à des utilisateurs en partenariat avec NCA, les trois opérateurs de téléphonie mobile (SFR, ORANGE et BOUYGUES TELECOM), Veolia Transport et l'université de Nice Sophia Antipolis.

43.3  
Chrono 621

### **Candidature et soutien de la ville de Nice aux appels à projet d'innovation numérique**

L'Etat contribue au développement de l'innovation numérique par la mise en œuvre de différents appels à projet permettant d'obtenir des subventions. Par ailleurs, la Région PACA a engagé, en partenariat avec l'Etat et l'Europe, une importante action de soutien et de cofinancement des projets TIC, notamment en direction des territoires, à travers la mise en place de différents programmes tels que "PACA labs" ou "e-services et territoires". Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la ville de Nice à faire acte de candidature, à participer ou à apporter son soutien aux différents appels à projet nationaux ou régionaux dans le domaine de l'innovation numérique, dans la mesure où ces appels à projet contribuent au développement de l'innovation numérique ou contribuent au projet (Nice Ville Sans Contact Mobile).

43.4  
Chrono 619

### **Convention de partenariat avec la communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour le développement de l'innovation numérique**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour le développement de l'économie et de l'innovation numérique. Ce partenariat permettra d'assurer un pilotage cohérent des actions d'innovation numérique, d'harmoniser les choix technologiques et de rendre homogènes les nouveaux services numériques offerts aux citoyens qui résulteront, in fine, des expérimentations des deux collectivités, tout en privilégiant les économies d'échelle.

Ce partenariat s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan de développement de l'économie numérique France numérique 2012, présenté en octobre 2008 par le secrétaire d'Etat Eric BESSON.